



Les monstres ont débarqué à Sens !

Les petites bêtes velues ont fait leur apparition le 15 juin dernier lors de la journée Citoyenne. Désormais, vous pouvez croiser le chemin de ces terribles bestioles, dépourvues de qualité citoyenne.

La municipalité, qui consacre PRÈS DE 900 000€ DE BUDGET PAR AN à la propreté, a souhaité sensibiliser la population aux incivilités qui dégradent notre ville : mégots de cigarettes, tags, déjections canines, urine, déchets sauvages, bruit et chewing-gums...

Chaque incivilité est imagée par des monstres hauts en couleur qui rappellent, avec une pointe d'humour, aux Sénonais indécents, les amendes encourues pour chaque infraction.

Faisons les présentations !



• **MME CLOPARE** a laissé trainer son mégot.

Chaque semaine, **9 000 mégots** sont collectés par le service propreté.



• **M. CRASSUILLE** a abandonné ses déchets dans la nature.

En 2018, **900 tonnes de déchets sauvages** ont été ramassés dans les rues et les poubelles publiques. La brigade verte compte 1 400 interventions dans la ville.



• **MME JEUSAIPAS** ne trie pas ses déchets. Aucune amende encourue mais un travail supplémentaire, pour les services de collecte et traitement des déchets, qui engendre des coûts plus importants pour la collectivité.

L'an dernier 17 600 tonnes de déchets ont été collectés en déchèteries, chez les particuliers, sacs et dans les points d'apport volontaire.



• **MME TOUTOUNE** laisse croquer son chien dans la rue sans ramasser.

Chaque jour 140 kg de déjections canines sont amassés sur les promenades. 13 canisites et 23 distributeurs de sacs sont à disposition des promeneurs. Même aux canisites, les propriétaires de chiens sont invités à jeter dans la poubelle, prévue à cet effet, les excréments de leur toutou.



• **M. TAGUEURE** tague sur les murs.

200 tags en 2018 ont été effacés par le service propreté, représente pour la collectivité un coût de 9 300€.



• **M. LAFLAK** confond les murs avec des toilettes publiques.

La ville de Sens compte **9 toilettes publiques**. Ont été consacrés en 2018, **800 heures pour maintenir l'hygiène de ces lieux**.



• **M. BAROUFE** qui empêche ses voisins de dormir après 22h.

En 2018, la police municipale intervenue pour 54 cas de nuisances sonores et 5 de tapages nocturnes.



• **MME BUBULLE** jette ses chewing-gums par terre. Ceux-ci se collent sous vos chaussures !

Le service propreté est chargé de la difficile tâche d'enlever cette gomme qui s'incruste dans nos sols.

Vous pourrez dorénavant voir ces monstres sur les véhicules du service propreté, sur les nouveaux canisites mais aussi au sol sur des adhésifs biodégradables, interpellant ainsi les intéressés et sensibilisant les Sénonais au respect des règles. **Les incivilités sont un combat de tous les jours. Aidez-nous à embellir notre cadre de vie et ouvrez l'œil !**